

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2016

---

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE  
ÉCONOMIQUE - (N° 3939)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par  
M. Olivier Marleix

-----  
**ARTICLE 13**

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« délibération de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique publiée au Journal officiel »

les mots :

« décret en Conseil d'État ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les règles déontologiques applicables aux représentants d'intérêts soient fixées par un décret en conseil d'État plutôt que par une délibération de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.